

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET N°04/OMVS/2025/DREVE/BFS-C**

**Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude pour le
développement du transport minéralier sur le fleuve Sénégal.**

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés des activités retenues du fonds de préparation du nouveau projet DREVE/BFS de l'OMVS validé par la Banque Mondiale.
2. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a sollicité et obtenu un fonds d'avance pour la préparation des études stratégiques préparatoires du projet d'investissement relatif au Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau en Afrique de l'Ouest – DREVE 2025-2035 (P505175). Une partie des activités au titre de ce fonds d'avance, portent sur des services de consultants pour les études préparatoires nécessaires à la préparation et à la conception du projet et l'assistance technique.

Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organe chargé de la mise en œuvre dudit Projet, représente les Etats Membres.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS souhaite utiliser une partie du montant des fonds de préparation pour la « **Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude pour le développement du transport minéralier sur le fleuve Sénégal** ».

3. Le Haut-Commissariat de l'OMVS sollicite des candidatures émanant de Consultants/Cabinets ou groupements de cabinets en vue de la fourniture des services de consultants relatifs à la « **Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude pour le développement du transport minéralier sur le fleuve Sénégal** ».
4. La sélection et l'emploi suivra les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.
5. L'objectif de cette étude est de se conformer aux lois et directives des Etats, de déterminer la nature et le niveau des risques et impacts (négatifs et positifs) que les travaux sont susceptibles d'avoir sur le milieu (naturel et humain), et de proposer des mesures de gestion (éviter, atténuer, compenser, bonifier) desdits risques et impacts.
6. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :

Mission n°1 : Etude Préalable/rapport de cadrage

Mission n°2 : Etude d'Avant-Projet Sommaire

Mission n°3 : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Mission n°4 : Etude d'Avant-Projet Détaillé (APD)

Mission n°5 : Dossier d'Appel d'Offre (DAO)

Mission n°6: Rédaction des Termes de Référence de la Maitrise d'Œuvre pour le Contrôle des Travaux (TDR)

NB : pour les détails des missions, voir les TDRs.

7. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, **20 points**
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : **60 points ;**
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : **10 points ;**
- Expérience dans l'espace OMVS : **10 points.**

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques dûment justifiées.

Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.

8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023. Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de cinq (5) à huit (8).
9. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : *Haut-Commissariat de l' OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-*

Volant Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81, Email : omvssphc@omvs.org avec copie obligatoire à ousmanemamadou.gory@omvs.org et amadouaffo.diop@omvs.org Dakar/Sénégal.

10. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3^{ème} Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le **19/05/2025 à 12 heures précises** (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission (seules adresses autorisées) sont : Email : ousmanemamadou.gory@omvs.org avec copie à amadouaffo.diop@omvs.org.
11. Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « **Réponse à l'AMI n°04/OMVS/2025/DREVE/BFS-C relatif à la « Sélection d'un Consultant pour la réalisation d'une étude pour le développement du transport minéralier sur le fleuve Sénégal** ».

Dakar, le 24/04/2025

Le Haut-Commissariat de l'OMVS.